



2 FAUX TESTAMENTS et 2 volés et un en validé par l'expert

Par la memere, le **20/08/2018 à 18:35**

Ma sœur est décédée sans enfants.

Ma jeune sœur s'estimera héritière unique et déposera :

- un 1er testament en date du 24 septembre 2016 imprimé que le notaire refusera d'enregistrer, alors qu'il était au chevet de ma sœurce document sera présenté au même notaire, signé par ma jeune sœur. les faits sont prouvés par un mél de ma jeune sœur et un courrier de son avocat qui dit que ce testament n'a pas été signé.

- un 2 eme testament en date du 22 avril 2016 envoyé par une amie de la défunte le 07 janvier 2017 a ma jeune sœur dans une enveloppe scellée, qui le transmettra au notaire le 30 janvier 2017 photocopié - 23 jours plus tard , c'est un faux grossier - d'après l'expert judiciaire mais sa mission n'était pas l'étude de ce testament là- original n'a jamais été fourni on peut en déduire qu'il a été volé par ma jeune sœur.

- un 3 eme testament transmis par une autre amie de ma sœur décédée à ma jeune sœur, qui ne le communiquera jamais, ni au notaire, ni lors de l'expertise, ce testament est évoqué dans le 1er testament déposé chez le notaire, et il est de la même période que le testament N°4. 2014

Une sommation interpellative faite à l'amie de ma sœur détentrice du testament qui reconnaît qu'il n'a pas été transmis au notaire.

- un 4 eme testament, 01 /11/2014 olographe, qui fait l'objet d'une expertise judiciaire. procédure au civil en cours..

L'expert judiciaire n'a pas entendu le faussaire désigné, il n'a pas répondu aux convocations..

C'est un faussaire qui a fait les beaux arts, son facebook le situe en France. Il a déjà fait un faux pour ma sœur dans une autre succession. Je n'ai pas dénoncé les faits car il y a une procédure en court, pour abus de faiblesse et on faux. depuis j'ai prévenu les vrais héritières.

l'expert attribue ce testament à ma sœur décédée car les écritures correspondent à un seul scripteur.

L'expert a refusé de demander le dossier médical détenu par l'héritière, ma soeur décédée avait subi fin 2014 une opération sur une main le canal carpien, et devait se faire opérer de sa main gauche -habituelle- un an plus tard..

L'expert a refusé de prendre en compte les autres testaments déposés, la sommation

interpellative, le courrier de notre mère, faisant de ce testament N°4 celui détenu l'amie de ma sœur le N°3.

Ce courrier fait par notre mère est une pièce centrale. en effet je connaissais l'existence du testament N°3 et le tout de passe passe me faire croire que le N°4 était le N°3 lui donnait toute l'apparence d'un VRAI...

Mais plus encore, a l'époque de la rédaction de ce testament 2014 , mes sœurs n'avaient aucun contact, se détestaient, j'ai même un courrier de 2012 de 6 page de l'héritière qui fait état des griefs a l'encontre de la morte.

les fautes d'orthographe basic, tournure de phrase...

Mais plus encore, la découverte de ce testament vient après le N°1 et 2 le vol des originaux 2 et 3

Le courrier faisant état de la "découverte de ce document" il était dans les affaires de ma sœur à la clinique, et deux mois après, l'héritière a (enfin!) trouvé ce dernier testament alors pourquoi ma sœur décédée qui d'après le notaire et tous les intervenants avait toute sa tête n'a t elle pas donné ce testament rédigé de "sa main" instituant ma jeune sœur et son fils héritiers au notaire venu pour cela....

j'ai dépensé plus de 15 000 € en frais avocat/expert/huissier

j'ai déposé une plainte pour escroquerie je suis entendue demain

Le notaire a laissé cette RMIste pro gérer la succession, bijoux, voiture, ordinateur, tout a disparu....

Le notaire est vraiment bienveillant envers ma jeune sœur...

Mon père est mort 8 mois avant ma sœur, là aussi cette charmante a tout pris il y avait peu 3500 € les CCP lui ont versé tout l'argent : les ccp donnent a l'héritier qui le demande toute somme en dessous de 15 000 € je n'ai même pas pu déposer plainte, car il n'y a eu aucune succession d'ouverte....J'ai simplement envoyé copie du courrier au contrôleur de la CAF.

Comment un notaire peut il voir affluer autant de testament, sans réagir, sans même contacter l'amie détentrice du testament N° 3 - le seul que je connaissais.
demander que le faussaire témoigne dans son cabinet puis refuser...

Ma jeune sœur me fait passer pour une malade mentale qui l'a harcèle....

ma mère m'a demandé de ne pas aller a l'enterrement, car n'ayant pas fait de testament "l'héritière" aurait fait un scandale en me voyant....

mais le plus triste c'est que je soupçonne fort de l'abus de faiblesse sur ma sœur décédée par ma mère et ma sœur....pour l'héritage. env 120 000€ ..et cela je ne pourrai jamais le prouver....

[smile4]